

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 9 janvier 2017** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

1-01-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire en y ajoutant 2 points à l'item « Affaires nouvelles » :

- 4.1 Renouvellement de l'entente de partenariat avec le Circuit électrique d'Hydro-Québec;
- 4.2 Acquisition d'habits de combat pour les pompiers - Fonds de roulement.

Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2-01-17

SÉANCE ORDINAIRE DU 2016-12-05

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016.

ADOPTÉE

3-01-17

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2016-12-12, 18 H 30

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016, 18 h 30;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016, 18 h 30.

ADOPTÉE

4-01-17

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2016-12-12, 20 H

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016, 20 h;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016, 20 h.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 2016-12-05 AINSI QUE DU 2016-12-12, 20 H

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 5 décembre 2016 ainsi que celle du 12 décembre 2016, 20 h.

CORRESPONDANCE

- De M. Louis Bélanger, chef des Centres de services de New Carlisle-Gaspé du ministère des Transports, une correspondance et des informations concernant les droits et obligations des propriétaires riverains et des usagers de la route en période hivernale.
- De la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 2 696,59 \$, représentant une compensation pour le recyclage pour l'année 2014.
- De l'Union des producteurs agricoles, copie d'une correspondance transmise aux ministres de l'Agriculture et des Affaires municipales, concernant la réforme administrative du Programme de crédit de taxes foncières agricoles projetée par le gouvernement.
- Du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, une correspondance indiquant qu'à leur dernière assemblée générale, la contribution financière des municipalités pour l'année 2017 a été fixée à 3,96 \$ par habitant, ce qui représente une majoration inférieure aux années antérieures. Il indique également que le frais récurrent annuel de 1 000 \$ pour les bibliothèques informatisées demeure inchangé pour la prochaine année.
- De M. Yves Berger, directeur au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, une correspondance concernant une série de mesures d'allègement dans son processus de reddition de comptes, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et indiquant que ladite reddition de comptes sera dorénavant intégrée à la production du rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

- De l'équipe des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, du ministère du Développement durable, un courriel concernant le détail du calcul de la subvention pour 2016, représentant un montant de 29 885,98 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.
- De M. Gaétan Bélair, géographe et aménagiste à la MRC de Bonaventure, une copie du Règlement 2016-09 visant à modifier le schéma d'aménagement de la MRC pour y inclure le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les secteurs soumis à l'érosion en bordure de la baie des Chaleurs.
- De Mme Sylvie Leblanc, présidente de la succursale de la Ligue Navale de New Richmond, une correspondance remerciant la Ville du don offert qui favorisera le développement d'activités dans la communauté.
- De Mme Christine Michaud, technicienne en hygiène du travail au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie, un programme de santé concernant la caserne incendie ainsi que les pompiers, visant à mettre en application des mesures correctives et préventives constituant le programme de prévention de cet établissement. Il faut se rappeler que la Loi sur la santé et la sécurité du travail a pour objectif l'élimination à la source même des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.
- De M. David Thibault, coordonnateur Sécurité Incendie de la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 1 623,84 \$ dans le cadre du programme de subvention pour la formation des pompiers volontaires. Il est à noter que quatre (4) candidats ont réussi avec succès leur formation de Pompier 1.
- De M. Euchariste Morin, directeur par intérim au ministère de la Culture et des Communications, un chèque au montant de 6 500 \$ représentant le versement total de la subvention annoncée le 10 décembre 2015 pour l'exercice financier 2015-2016, dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat – Entente de développement culturel – Volet FPCQ ».
- De M. Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications, une correspondance annonçant que la contribution financière du Ministère pour la mise en œuvre de l'entente de développement culturel s'établira au total à 15 000 \$ pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

5-01-17

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de quatre cent trente-huit mille six cent vingt-cinq dollars et quatre-vingt-quatorze cents (438 625,94 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

6-01-17

AUTORISATION DE SIGNATURE - SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'autoriser M. Dominic Bujold, directeur du Service des travaux publics, à signer tous les documents relatifs à toutes les transactions concernant l'immatriculation des véhicules routiers de la Ville, et ce, pour l'année 2017.

ADOPTÉE

7-01-17

AUTORISATION DES PAIEMENTS INCOMPRESSIBLES 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général ou la trésorière-adjointe à effectuer le paiement, sur réception, des comptes indiqués dans la liste suivante totalisant un montant de sept millions trois cent douze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit dollars (7 312 898 \$).

Salaire	1 827 650.00 \$
Bénéfices marginaux et avantages sociaux	370 962.00 \$
Contrat entretien de logiciels (PG. Govern)	20 550.00 \$
Évaluation municipale	96 505.00 \$
Assurance incendie-responsabilité	63 600.00 \$
Téléphonie	40 300.00 \$
Hydro-Québec	395 327.00 \$
SAAQ - Immatriculation	16 364.00 \$
Sûreté du Québec	270 257.00 \$
Quote-part MRC de Bonaventure	18 442.00 \$
Quote-part préventionniste (MRC)	13 272.00 \$
Quote-part Transport adapté	4 495.00 \$
Ordures (Groupe Bouffard)	75 170.00 \$
L.E.T. St-Alphonse	253 343.00 \$
Matières recyclables (MRC)	69 448.00 \$
Logement social (OMH et Oasis)	44 165.00 \$
Quote-part CRSBP (bibliothèque)	16 400.00 \$
Subvention à la construction	50 227.00 \$
Intérêts prêts à long terme	497 934.00 \$
Remboursement de capital	3 168 487.00 \$
Total	7 312 898.00 \$

ADOPTÉE

8-01-17

DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION À L'INTÉRIEUR DE L'EMPRISE DES ROUTES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Considérant que la Ville de New Richmond peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

Considérant que ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le Ministère;

Considérant que la Ville doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant que la Ville doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par le Ministère;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000 \$) puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention;

Que la Ville de New Richmond, déléguée par M. Dominic Bujold, directeur du Service des travaux publics, est autorisé à signer tous documents relatifs au permis d'intervention.

ADOPTÉE

9-01-17

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE NEW RICHMOND - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'approuver les prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation de New Richmond, ainsi que la participation financière de la Ville représentant 10 % du déficit, soit un montant de trente-huit mille quarante dollars (38 040 \$).

ADOPTÉE

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

10-01-17

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2017, au montant de deux mille deux cent soixante-et-un dollars et seize cents (2 261,16 \$), taxes incluses.

ADOPTÉE

11-01-17

ASSISES ANNUELLES 2017

Considérant la demande reçue par l'Union des municipalités du Québec à l'effet de préinscrire des délégués aux assises 2017, qui se tiendront les 4 et 5 mai 2017 au Palais des congrès de Montréal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

De procéder à la préinscription de deux (2) délégués aux assises 2017 de l'Union des municipalités du Québec au coût de huit cent quatre-vingt-onze dollars et six cents (891,06 \$) chaque inscription, taxes incluses, soit un montant total de mille sept cent quatre-vingt-deux dollars et douze cents (1 782,12 \$), taxes incluses.

ADOPTÉE

12-01-17

SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

Attendu que la Ville de New Richmond a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

Attendu que la Ville de New Richmond désire se joindre à ce regroupement;

Attendu que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

Attendu que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une (1) année, renouvelable d'année en année, sur une période maximale de cinq (5) ans;

Que la Ville de New Richmond s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

Que la Ville de New Richmond s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la Ville de New Richmond s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville.

ADOPTÉE

13-01-17

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉOLUTION 240-09-16

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans la résolution 240-09-16 concernant le montant de l'emprunt du Règlement 1016-16, relativement à des travaux de réfection des terrains de soccer de la Ville de New Richmond;

Considérant la demande reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à l'effet de produire un procès-verbal de correction pour ladite résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'entériner le procès-verbal de correction émis et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 15 décembre 2016, relativement à la modification apportée à la résolution 240-09-16, et ce, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

14-01-17

CLUB DE SKI DE FOND DE NEW RICHMOND INC. - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Considérant que le Club de ski de fond de New Richmond inc. est un organisme communautaire qui fonctionne avec des finances restreintes;

Considérant que cet organisme œuvre avec la participation de plusieurs bénévoles à entretenir les pistes de ski de fond situées sur le site de la Pointe Duthie, et ce, pour le bénéfice des adeptes de ce sport de la Ville et des environs;

Considérant que le site de la Pointe Duthie est également disponible pour tenir plusieurs activités chapeautées par la Ville;

Considérant que le fond de terre appartient à la base à la Ville mais a été cédé à la Pointe Duthie par bail emphytéotique;

Considérant que le ski de fond est considéré comme une offre de loisir importante pour les citoyens, et ce, au même titre que la patinoire extérieure par exemple;

Considérant que le Conseil a la volonté de maintenir le stationnement de la Pointe Duthie accessible durant la période hivernale pour le Club ainsi que pour lesdites activités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

Que la Ville s'engage à procéder à l'entretien hivernal, lorsque possible, du stationnement de la Pointe Duthie pour l'hiver 2016-2017 et octroie un montant de trois cent cinquante dollars (350 \$) au Club de ski de fond de New Richmond inc., et ce, en support à leurs activités pour la même période.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

RÈGLEMENT 1011-16 CONCERNANT L'ENTRETIEN DES FOSSÉS ET DES EMPRISES DE RUES - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 1011-16 concernant l'entretien des fossés et des emprises de rues, sera adopté à une séance ultérieure.

RÈGLEMENT 1012-16 DÉFINISSANT LES ESPACES VERTS ENTRETENUS PAR LA VILLE - AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur François Bujold à l'effet que le Règlement 1012-16 définissant les espaces verts entretenus par la Ville, sera adopté à une séance ultérieure.

AFFAIRES NOUVELLES

15-01-17

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CIRCUIT ÉLECTRIQUE D'HYDRO-QUÉBEC

Considérant que l'entente de partenariat conclue pour le déploiement au Québec de bornes de recharge pour véhicules électriques, est arrivée à échéance le 31 décembre 2016;

Considérant qu'Hydro-Québec poursuit le développement du Circuit électrique et souhaite renouveler ledit partenariat pour une durée additionnelle de cinq (5) ans;

Considérant que les modalités de renouvellement sont les mêmes, à l'exception de quelques modifications à l'entente devenues nécessaires suite à l'évolution du Circuit électrique depuis sa fondation en juin 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'amendement pour le renouvellement de l'entente de partenariat concernant les bornes de recharge des véhicules électriques.

ADOPTÉE

16-01-17

ACQUISITION D'HABITS DE COMBAT POUR LES POMPIERS - FONDS DE ROULEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat de dix (10) habits de combat pour les pompiers au coût total de seize mille deux cent cinquante dollars (16 250 \$), taxes en sus, et ce, pris à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Un citoyen propose qu'un comité de citoyens soit formé afin d'informer la population au sujet du projet de loi 106, de la protection de l'eau potable et du développement durable. Il s'informe également de la possibilité de publier des articles dans le journal l'Informateur à cet effet.

Un citoyen souligne qu'il y a toujours des détritiques sur le site de l'ancienne cartonnerie et s'informe s'il existe des moyens de pression possibles afin de faire nettoyer ce site complètement.

Un contribuable informe le Conseil que selon les nouvelles normes gouvernementales (cadre normatif), un propriétaire ne peut plus obtenir de permis municipal afin de construire un mur de protection contre les intempéries. Ledit propriétaire souligne qu'il doit également s'adjoindre les services d'un ingénieur. La protection civile lui a donné un avis à l'effet qu'elle avait pour objectif principal de relocaliser, en cas de danger, les personnes et non les résidences. Il s'informe également à savoir si les terrains ainsi affectés par lesdites intempéries verront leur évaluation municipale diminuée en conséquence.

Un citoyen indique au Conseil qu'il a soumis à la direction du Parc régional Petite-Cascapédia une lettre indiquant plusieurs anomalies concernant la neige artificielle, certaines déficiences des équipements ainsi qu'un manque de bénévoles sur les pistes et qu'il a obtenu, de la part du directeur du Centre, des réponses satisfaisantes.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 57.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière